

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 17h00 - Clôture à 20h15)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014	5
5. COMMUNICATION N° 1/2014 – BILAN DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE, PRÉCISIONS DES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES ET RÉVISION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS COMMUNAL	5
6. PRÉAVIS N° 20/2014 – BUDGET 2015	7
7. PRÉAVIS N° 21/2014 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES EAUX USÉES ET DES EAUX CLAIRES DU QUARTIER SOUS-GOURZE À RIEUX	15
8. PRÉAVIS N° 22/2014 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	16
9. PRÉAVIS N° 23/2014 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU CHEMIN DU CHAUDERON	17
10. PRÉAVIS N° 24/2014 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « RÉSERVOIR DES CRÊTS – CHEMIN DE LA BOVARDE »	18
11. PRÉAVIS N° 25/2014 – CAFÉ-RESTAURANT DE L'HÔTEL DU MONDE À GRANDVAUX – DÉPLACEMENT ET TRANSFORMATION DE LA CUISINE, RAFRAÎCHISSEMENT DES WC ET DE LA CAGE D'ESCALIER	19
12. DÉPÔT D'UNE MOTION DE MME LUCIE DE PALMA	26
13. COMMUNICATION N° 2/2014 - ABONNEMENT COMMUNAL AU COURRIER LAVAUX-ORON – RETOUR D'EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES	29
14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	30
15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	32

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux.

Elle salue également la présence de Mme Valenti, Secrétaire municipale, le Boursier et les quelques personnes dans les rangs du public.

La presse est présente par Mme Céline Amiguet du Régional et par M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux : Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	51
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Monique Bersier, Sabine Demont Cuénoud, Nathalie Esseiva, Michel Bertholet, Nicolas Blanc, Vincent Chollet, Louis Fonjallaz, Marc-Henri Noverraz, Jacques Potterat, Pietro Scalfaro, Jean- Christophe Schwaab, Yves Sesseli et Michel Trolliet	13
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour, après les points 4 et 10, ainsi qu'apporter une modification au descriptif du préavis 25/2014, suite à la communication n° 1/2014 et à celle n° 2/2014 de la Municipalité, à l'envoi tardif du préavis n° 25/2014 et au dépôt d'une motion ce jour de Mme Lucie de Palma, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2014
5. Communication n° 1/2014 - Bilan du programme de législature, précisions des objectifs budgétaires et révision du plan d'investissements communal
6. Préavis 20/2014 - Budget 2015
7. Préavis 21/2014 - Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires du quartier Sous-Gourze à Rieux
8. Préavis 22/2014 - Travaux d'entretien dans les ouvrages du réseau de distribution d'eau potable
9. Préavis 23/2014 - Remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin de Chauderon
10. Préavis 24/2014 - Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie sur le tronçon réservoir des Crêts-chemin de la Bovarde

11. Préavis 25/2014 – Café-restaurant de l’Hôtel du Monde à Grandvaux – Déplacement et transformation de la cuisine, rafraîchissement des WC et de la cage d’escalier
12. Dépôt d’une motion de Mme Lucie de Palma
13. Communication n° 2/2014 – Abonnement communal au Courrier Lavaux-Oron – Retour d’expérience et perspectives
14. Communications municipales
15. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 10 novembre de Promove, l’invitation à la Présidente au cocktail dînatoire le 4 décembre 2014, dès 18h30 au Casino de Barrière de Montreux.
- Le 12 novembre, la démission de M. Patrick Riesen du Conseil communal (*lecture en est donnée*).

Ci-après, le texte *in extenso* de dixit la Présidente :

« Au sujet de cette regrettable démission, je souhaite vous informer chers collègues que le Bureau a désigné la commission ad hoc dans sa séance du lundi 5 novembre avant d’avoir en mains le préavis du café-restaurant du Monde et sans avoir été informé que M. Riesen a effectué un très grand travail en urgence pour la Municipalité. Ce qui est d’autant plus regrettable, que cette mésaventure conduit inévitablement à des discussions et des discordes au sein de notre Conseil. Renseignements pris auprès de M. le Préfet, M. Riesen ne devait pas être nommé à ladite commission car on ne peut pas être juge et partie.

Pour moi il est absolument clair que nous avons été élus au Conseil communal pour faire un travail et pour le bon fonctionnement de notre jeune commune, même si quelquefois une commission à laquelle on est nommé nous intéresse un peu moins et que les conduites d’eau sont pas toujours « sexy » (si vous me permettez l’expression), mais ô combien utiles pour les habitants qui nous font confiance.

Pour terminer avec ce sujet, le Bureau du Conseil insiste avec conviction auprès de la Municipalité qu’à l’avenir nous devons pouvoir disposer de toutes les informations et éléments utiles à un préavis et ce avant la séance du bureau, afin de pouvoir nommer au meilleur de leurs compétences les membres d’une commission. Je vous remercie de votre attention. »

- Les séances 2015 du Conseil communal sont fixées comme suit :

Lundi 16 mars 2015 à 20h
Lundi 11 mai 2015 à 20h (en réserve)
Lundi 29 juin 2015 à 20h
Lundi 5 octobre 2015 à 20h
Vendredi 4 décembre 2015 à 17h

Les séances auront lieu à la salle des Mariadoules à Aran.

Scrutin du 30 novembre 2014 - Votations fédérales

1. *Initiative populaire du 19 octobre 2012 "Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)"*
Refusée par 1'580 voix contre 508
2. *Initiative populaire du 2 novembre 2012 "Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles"*
Refusée par 1'875 voix contre 257
3. *Initiative populaire du 20 mars 2013 "Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)"*
Refusée par 1'851 voix contre 257

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 64%

Prochain scrutin : 8 mars 2015.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme la Présidente : A la page 19, intervention de Mme Potin, lire « **Elle exprime son contentement pour les horaires élargis de la déchèterie à Cully. Elle revient sur le stationnement à Grandvaux et s'adresse à M. Demierre. Elle remarque qu'il a omis dans son exposé de préciser que les nouvelles règles au parking du Bougnon impliquent une durée de stationnement réduites à 4 heures! Pour permettre un accueil plus chaleureux des visiteurs, promeneurs et touristes, elle invite la Municipalité à élargir au samedi la liberté de stationnement sans restriction et non pas seulement le dimanche. Ceci en vue également d'empêcher l'APOL d'appliquer des amendes trop faciles le samedi** ».

Mme la Présidente : A la page 21, intervention de M. Demierre, Municipal, lire « Il avertit que si l'APOL contrôle les containers à papier **le dimanche**, on risque de passer à la **revue** » (et non la rue).

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal modifié est adopté, à l'unanimité.

5. COMMUNICATION N° 1/2014 – BILAN DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE, PRÉCISIONS DES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES ET RÉVISION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS COMMUNAL

Chaque membre a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

En préambule, M. Y. Kazemi présente un point de situation, dans l'optique du budget reçu et en partant de l'engagement que la commune a pris, suite au résultat de la votation populaire sur le taux d'imposition qui a été intégré dans les orientations stratégiques.

La situation se caractérise aujourd'hui par une amélioration des rentrées fiscales (impôts structurels des personnes physiques liés à des recettes 2015 qui tiennent compte des bons résultats 2013) et à une augmentation de la population communale. Dans les charges de fonctionnement, il y a lieu de distinguer les « charges liées », sur lesquelles la Municipalité n'a pas de maîtrise directe, des autres charges sur lesquelles la Municipalité peut maîtriser tout en garantissant un service public de qualité.

M. Kazemi fait remarquer la relative stabilité des charges non maîtrisables depuis 2013, la marge d'autofinancement qui devrait être idéalement à 60% se trouve sous la barre des 20% par le budget 2015. La marge d'autofinancement n'a pas de répercussion directe sur le budget de fonctionnement de la commune, toutefois elle va constituer une attention particulière à propos de la politique d'investissement.

La Municipalité va assurer sur le long terme une stabilité et un équilibre du budget. La maîtrise des charges est un point essentiel, mais elle a ses limites : il faut en être conscient, l'organigramme du personnel n'étant pas encore complet, notamment.

L'optimisation des prestations communales est un point important, ainsi que la maîtrise de la dette communale et les investissements. Ceux-ci ont fait l'objet d'un énorme travail d'analyse pour les ramener à un plafond de CHF 3,5 millions annuellement en ce qui concerne ceux structurels et à CHF 4 millions à propos de ceux stratégiques ou à CHF 4 millions d'endettement.

Certaines modalités de financement peuvent être envisagées (autofinancement communal, cofinancement public-privé et délégation de financement).

M. Kazemi précise aussi que, lors d'investissement stratégique, le mécanisme fera partie du préavis et la Municipalité mentionnera au Conseil dans quelles mesures elle va cofinancer, en gardant ce plafond de CHF 4 millions.

Mme F. Reijsoo : Elle ne comprend pas ce que le terme 'marge d'autofinancement' signifie exactement. Elle ne voit nulle part dans le budget la définition. Celle qu'elle a trouvée sur le site Internet du canton (département des finances) ne correspond pas à ce que M. Kazemi a écrit dans la communication à la population (notamment aux pages 2, 8 et 9 de La Feuille).

M. Y. Kazemi, Municipal : La marge d'autofinancement est l'argent que la commune peut mettre elle-même lors d'un investissement. Cette marge est la somme que l'on peut utiliser comme fonds propre d'investissement qui impactera les taux d'intérêts. Plus la marge est faible, plus les taux augmentent.

M. A. Hersperger, Boursier : Aux pages 70 et 71 du budget, un tableau prévisionnel est mentionné : la marge d'autofinancement correspond aux éléments

financiers qui sont dégagés dans le budget de fonctionnement. Le résultat du budget est un résultat comptable qui tient compte des éléments non financés et des amortissements. Si ces postes 'non financés et amortissements' sont supprimés, il reste la marge d'autofinancement (CHF 1'391'700 millions). En cas de taux, c'est cette marge qui est rapportée aux investissements. Plus l'investissement est élevé, plus le taux reste bas. La marge en elle-même n'est importante qu'en fonction des investissements. Sur cette base en 2015, avec des investissements prévus de CHF 6 millions, on ne peut financer par le fonctionnement que le 20% et pour le solde, l'on devra recourir à l'emprunt.

M. Y. Kazemi, Municipal : La situation est compacte. La marge présentée de 40% aux comptes 2013 est correcte. Ces chiffres sont publics et c'est de cette façon que les éléments doivent être présentés.

6. PRÉAVIS N° 20/2014 – BUDGET 2015

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La Présidente passe le budget dicastère par dicastère par rapport à la brochure.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, pages 12 à 17

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma : Au compte 110.315.300 « Frais entretien des piliers publics », elle demande, au vu de la somme qui passe de CHF 17'000 à CHF 2'000, s'ils vont disparaître ?

M. le Syndic : Il s'agit d'une dépense unique pour un toilettage, ainsi que pour l'entretien courant.

Mme L. de Palma : Au compte 152.365.910 « Subventions aux sociétés », elle remarque que la subvention a été augmentée de CHF 10'000. Est-ce en faveur de LABEL (Les acteurs de Bourg-en-Lavaux) ?

M. JP Demierre, Municipal : Grandvaux célèbre sa fête tous les deux ans d'où la différence de CHF 10'000. La subvention pour LABEL se trouve dans un autre compte (160.365.322 « Société de développement de Lavaux »).

Mme L. de Palma : Au compte 170.314.500 « Entretien courant – Places de sport », elle constate une diminution de CHF 10'000. Qu'en est-il ?

M. JP Demierre, Municipal : La Municipalité a repris les chiffres du budget 2013 et constate que la somme de CHF 20'000 a été estimées trop importante au budget 2014.

- M. Y. Delaloye : Au compte 110.310.201 « Abonnement de la population au Courrier », il demande, par rapport à la communication n° 2/2014, s'il n'y a pas un aspect antinomique entre la somme au budget 2015 et la demande d'acceptation du Conseil à cet abonnement du Courrier ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Ce n'est pas antinomique, car finalement cela fait partie de la coupe budgétaire. Dans la démarche convenue avec le Conseil communal, la Municipalité a fait un essai de presque 3 ans et évalué la situation après ce délai. Elle propose donc de reconduire cet abonnement dans une communication et non dans un préavis.
- M. J.-L. Bandini : Il avance que cette communication n° 2/2014 est inutile à son avis, car lorsqu'on accepte un budget, on accepte également cet abonnement figurant au budget.
Il estime plutôt qu'on devrait se poser des questions sur le journal d'information « La Feuille ». Les possibilités que la Municipalité a avec Le Courrier sont sous-estimées. Il pense que l'on pourrait résumer « La Feuille » à une communication municipale annuelle ou bisannuelle. En outre, publier des renseignements sur des manifestations déjà passées à cause d'un retard ne lui semble pas un bon plan, alors que du moment que le Conseil accepte le budget, la Municipalité a toute liberté de renouveler l'abonnement de CHF 45'200 au Courrier.
- M. Y. Kazemi, Municipal : On peut aimer ou pas, toutefois, on peut se demander quel est le rôle de ces outils dans la vie d'une commune ? Certaines personnes préfèrent davantage un support que l'autre. Il faut savoir que ces 2 médias sont complémentaires, car ils ne s'adressent pas de la même manière et n'ont pas la même présentation. La Feuille comporte des informations que Le Courrier n'a pas, comme les manifestations par exemple. Essayons d'imaginer l'un sans l'autre ! La Municipalité pense que cela serait une perte, par contre c'est au Conseil communal de décider finalement et de supprimer une ligne budgétaire, cas échéant. M. Kazemi a l'intime conviction que ce ne serait pas la bonne solution.
- M. J. Micol : Il lui semble que ce n'est pas l'idéal de faire figurer une ligne au budget pour ce journal, mais plutôt d'avoir un débat au moment du point de l'ordre du jour qui le concerne et si oui ou non, il y a lieu de renouveler cet abonnement. Il y a trois ans, il a été dit « on fait un test, puis on verra. » Même si cela semble positif, on devrait avoir l'avis des lecteurs et leur taux de satisfaction. Il est sceptique par rapport au Courrier et se demande si un renouvellement pérenne signifie une durée d'une année ou beaucoup plus. Il y aurait lieu de savoir si ce journal répond aux besoins de la population.

M. Y. Kazemi, Municipal : Au sujet de la procédure, c'est au Conseil communal de décider. La notion pérenne signifie qu'il n'y a pas besoin de faire une évaluation chaque année. Le Conseil communal a la maîtrise du budget et peut, si les choses se dégradent, le modifier. Il avoue qu'on n'a pas l'avis des lecteurs, toutefois, lors de l'annonce en 2013 pour la présentation à la population du programme de législature, la publication n'a été faite que dans Le Courrier et le résultat fut de 150 participants. Il faut croire qu'il existe un réel lectorat.

M. J. Micol : Il propose de poser la question au Conseil communal: êtes-vous satisfaits du Courrier ?

Au vote, le Conseil communal est satisfait par 33 oui, 8 contre et 7 abstentions.

Mme Ch. Lavanchy : Elle propose la votation également pour « La Feuille ».

Au vote, le Conseil communal est satisfait par 25 oui, 10 contre et 13 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, les comptes du dicastère Administration générale sont acceptés tels que présentés par 48 voix (à l'unanimité)

(Arrivée de M. Daniel Gay à 17h55)

2. FINANCES, pages 18 et 19

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote les comptes du dicastère Finances sont acceptés tels que présentés par 48 voix et 1 abstention

3. DOMAINES ET BATIMENTS, pages 20 à 39

La discussion est ouverte.

M. M. Duboux : Au compte 330.318.610 « Lutte anti-grêle », il constate que la somme est à zéro. Qu'en est-il ?

Mme N. Gross, Municipale : On retrouve ce poste au compte 110.365.901 « Contribution défense anti-grêle Lavaux », car il s'agit de la contribution communale à la facture du groupement anti-grêle. Cette contribution varie chaque année. Cela dépend du nombre de fusées tirées. Toutes les communes viticoles y participent. Dans le compte

330.318.600 « Assurances et taxes diverses », il s'agit entre autre de la police d'assurance anti-grêle pour les vignes communales.

- M. P. Paschoud : On a évoqué plusieurs fois, au cours de discussions sur les budgets et les comptes, la question des rendements des locaux qui sont loués à des fins commerciales, suite au rapport de la Commission de gestion. Il se demande si des conclusions ont été tirées par rapport à ces études ou si des mesures ont été prises pour améliorer ce rendement ?
- M. G. Hauert, Municipal : Il explique que la liste des bâtiments et leurs locations sera envoyée sous forme d'un rapport au Conseil communal prochainement.
- M. A. Chollet : Au compte 330.314.690 « Parcours didactique – Etude et réal. », il estime que cela sera fait certainement vers la Maison jaune et souhaite savoir si ce projet a été mis en consultation auprès des instances de Lavaux Patrimoine mondial, auxquelles il se serait adressé ?
- Mme N. Gross, Municipale : La Municipalité travaille en collaboration avec Lavaux Patrimoine mondial sur ce projet. Il y aura plusieurs étapes avec les écoles également.
- M. A. Chollet : Il a eu une séance hier avec Lavaux Patrimoine mondial sur l'aspect pédagogique et ce sujet n'a pas été abordé, d'où son étonnement de le trouver au le budget.
- Mme N. Gross. Municipale : Elle répond que les premiers CHF 15'000 sont justement destinés à l'étude.
- Mme L. de Palma : Elle a une question sur le nouveau système de comptabilisation de l'entretien courant. Elle l'a compris, toutefois, si elle compare le budget 2014 avec celui 2015, en ce qui concerne l'entretien du patrimoine financier, il a baissé de 12%, alors que pour celui du patrimoine administratif, il est en hausse de 13%. Elle s'étonne tout de même de la baisse de 12%. A-t-on négocié des meilleurs rabais ou autres ?
- M. G. Hauert, Municipal : Dans les budgets précédents, mettre des chiffres pour un bâtiment ou un autre n'était pas forcément juste. Dans le cas présent, il y a eu une réflexion et une nette amélioration pour attribuer l'entretien courant à chaque bâtiment, ce qui est plus précis, d'où la différence.
- M. B. Rufi : Dans l'entretien, on ne peut pas prévoir une année à l'avance toutes les positions qui pourraient exister. Il n'y aurait que des écarts à justifier. Pour répondre à Mme de Palma, il explique que dans le patrimoine administratif, ce qui justifie une hausse, c'est l'abri PC à Cully dont la peinture doit être refaite (CHF 15'000). Au niveau du

patrimoine financier, il s'agit de l'Hôtel du Monde qui avait en 2014 CHF 25'000 d'entretien et seulement CHF 10'000 en 2015. Il est fort possible que ce montant ne sera même pas utilisé, puisque de gros travaux à caractère d'investissement seront envisagés.

M. S. Crosa : Par rapport au Vieux collège des Monts à Grandvaux, il lui semble que ce bâtiment est totalement occupé par une entreprise et se demande pourquoi la consommation d'électricité ainsi que l'achat de combustibles sont encore enregistrés dans le budget de la commune qui devraient, à son avis, être plutôt des charges liées au bâtiment ?

M. G. Hauert, Municipal : Il s'agit d'un décompte de charges d'électricité et de chauffage refacturé au locataire.

M. S. Crosa : Pour être sûr qu'il a bien compris, dans le revenu locatif, les charges sont donc comprises, n'est-ce pas ?

M. G. Hauert : C'est bien cela.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote les comptes du dicastère Domaines et Bâtiments sont acceptés tels que présentés par 49 voix (à l'unanimité)

4. TRAVAUX, pages 40 à 48

La discussion est ouverte.

M. J.-C. Dunant : Au compte 420.318.510 « Honoraires – Prestations de service », il constate que, selon le rapport de la Commission des finances, le montant de CHF 65'000 est censé reprendre les charges du personnel liées à la démission du chef de l'urbanisme. Il remarque qu'au budget 2014, on avait pratiquement les mêmes charges, soit CHF 60'000. Cela signifierait-il que l'économie du chef de service ne coûterait que CHF 5'000 ?

M. le Syndic : La Municipalité a budgeté CHF 65'000 en 2015 pour être sûre de travailler avec quelqu'un, vu qu'aucune décision n'a été prise pour la suite.

M. J.-C. Dunant : Cela signifie-t-il que le montant de CHF 60'000 en 2014 était consacré à d'autres mandats externes ?

M. le Syndic : C'est bien cela.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote les comptes du dicastère Travaux sont acceptés tels que présentés par 49 voix (à l'unanimité)

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, pages 49 à 52

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, les comptes du dicastère Instruction Publique et Cultes sont acceptés tels que présentés par 49 voix (à l'unanimité)

6. POLICE, pages 53 et 54

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Au compte 610.351.100 « Réforme policière », il se demande pourquoi on doit payer environ CHF 400'000 *ad aeternam* à l'Etat de Vaud, même si l'on a une police certifiée ?

M. JP Demierre, Municipal : Ce montant a été décidé par le canton et correspond à ce fameux 1.47 point qui sert à couvrir les frais de la police cantonale pour toutes les communes.

Mme L. de Palma : Elle demande où se trouvent les amendes dans le budget ?

M. JP Demierre, Municipal : Les amendes se trouvent dans les comptes APOL qui a par sa propre comptabilité. Sur le territoire communal de Bourg-en-Lavaux, il n'y a pas trop de radars, par contre à Lutry et Puidoux, c'est le cas.

M. A. Chollet : L'APOL a-t-elle racheté des radars, car il estime qu'ils sont plus précis qu'avant ?

M. JP Demierre, Municipal : Aucun radar n'a été acheté en plus. Toutefois, il ne comprend pas la question sur l'aspect plus précis, car le radar calcule à 1 km/h près. Il rappelle que ce radar se trouve souvent sur la Route du Signal, à Villette, entre Riex et Epresses et sur la Route du Landar à Lutry (celle qui sort de l'autoroute et descend à La Conversion).

M. A. Chollet : Il a constaté qu'il ne s'agit plus de 5 km/h de tolérance, mais bien de 3 km/h.

M. JP Demierre, Municipal : La demande a été faite pour étalonner le radar à 5 km/h, mais on ne peut pas le faire avec un pistolet radar mobile, car il s'agit de normes fédérales.

M. S. Crosa : Il intervient pour compléter : le radar que l'APOL a acheté est un radar laser qui, techniquement, a 3 km/h d'écart. Cet écart est déduit de la vitesse mesurée. Le radar laser est plus précis que le radar flash qui tolère 5 km/h. On est taxé en fonction de l'appareil qui mesure et non de la vitesse.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Police sont acceptés tels que présentés
par 48 voix et 1 abstention**

7. SECURITE SOCIALE, pages 55 et 56

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Au compte 710.480.000 « Prélèvement au fonds de réserve ARAJEL », elle se demande si on a vidé le fonds de réserve qui servait à couvrir l'excédent de la contribution de la commune par rapport à sa participation de 35% ?

M. Y. Kazemi, Municipal : En fait, on a estimé les prélèvements dans le budget et ils se sont avérés à chaque fois beaucoup plus bas. Par exemple, au budget 2014, CHF 125'000 ont été prévus et CHF 86'860 ont été réellement dépensés en 2013. Aujourd'hui, on a fait une économie, par rapport aux budgets 2014 et 2015, de l'ordre de CHF 100'000. Normalement, dans le budget 2015, il est prévu CHF 45'000 et dans les comptes 2014, il restera de l'argent. L'objectif de la Municipalité est de maîtriser les charges et elle devrait rejoindre le 35% vraisemblablement au budget 2016.

M. J.-L. Bandini : Il revient sur ce poste en évoquant qu'en 2013, on avait CHF 1'039'067.17 et le budget 2015 pour l'ARAJEL représente CHF 1'121'300, donc il s'agit non pas d'une économie mais d'une dépense de CHF 90'000 en plus. Où est la vérité ? Que représente la somme de CHF 1'176'700 au budget 2014 ? Est-ce là que provient l'économie de CHF 100'000 ?

M. Y. Kazemi, Municipal Il répond par l'affirmative. Il ne faut pas comparer un compte à un budget. Depuis toute cette mise en place, les comptes sont maîtrisés par la Municipalité. On peut remarquer que le budget 2015 est moins important. La situation financière s'améliore et la participation de la commune se rapproche de 35%, ce qu'elle devrait être. En parallèle, on a pu augmenter la capacité d'accueil de 10 places !

Mme L. de Palma : Au compte 710.365.520 « Participation garderie Arc-en-Ciel », elle demande pourquoi on supprime CHF 5'000 de soutien à l'Arc-en-Ciel ?

- M. Y. Kazemi, Municipal : Il explique que le budget se rapproche en fait des chiffres réels (comptes 2013 = CHF 19'127). A savoir que la commune participe à hauteur de 15% des frais du personnel éducatif.
- M. M. Duboux : Au compte 710.365.521 « Transport taxi du jeudi », il remarque qu'il y a une somme de CHF 5'000, alors que les années précédentes ce poste était à zéro. S'agit-il d'un nouveau poste ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il répond qu'il s'agit effectivement d'un nouveau poste, car c'est le taxi qui permet aux personnes âgées de descendre à Cully pour le marché du jeudi et qui était financé par l'association des commerçants et artisans de Cully. La Municipalité a décidé de maintenir cette prestation qui va être étoffée.
- Mme N. Cuénoud : Elle n'a pas bien compris et demande si cette prestation va être reprise dans les transports en commun avec des réflexions ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Non, il s'agit d'une prestation sociale qui permet aux habitants de la commune n'ayant pas les moyens de se déplacer de participer au marché le jeudi.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, les comptes du dicastère Sécurité Sociale sont acceptés tels que présentés par 49 voix (à l'unanimité)

8. SERVICES INDUSTRIELS, pages 57 à 60

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, les comptes du dicastère Services Industriels tels que présentés par 49 voix (à l'unanimité)

Une discussion d'ordre général est ouverte.

- M. J.-L. Bandini : Au compte 450.318.800 « Déchets ménagers – Transport », il constate que la somme de CHF 145'000 est prévue pour 2 journées de ramassage, alors qu'il lui semblait qu'on n'aurait plus qu'une seule tournée. Qu'en est-il ?
- M. P. Chollet, Municipal : Il revient sur le 1^{er} projet qui avait été soumis au Conseil communal pour la mise en place des éco-points. La Commission municipale y travaille et c'est seulement lorsqu'on aura mis en place les nouveaux éco-points qu'on pourra supprimer une tournée.

- M. B. Rufi : Il souhaite signaler une coquille qui s'est glissée dans le rapport de la Commission des finances, au point 1) Préambule, à la 2^{ème} ligne, page 1 : il s'agit du budget 2015 et non 2014.
- Mme L. de Palma : Concernant les déchets taxés, en faisant un calcul revenus moins charges, elle constate qu'aux comptes 2013 par rapport au budget 2014, on est bénéficiaire et par rapport au budget 2015, on est fortement déficitaire. Pourquoi ?
- M. P. Chollet, Municipal : Dans le budget 2014, on avait prévu une réduction de certains coûts au niveau transports. Ces coûts pour 2015 sont maintenus. Au niveau de la taxe forfaitaire qui est censée compenser, comme cela a été fait sur les comptes 2014, la Municipalité a estimé qu'il est judicieux de ne pas réclamer plus à la population et prendre du recul par rapport à la rétrocession du périmètre et à la couverture de la taxe forfaitaire.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 20/2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** le budget 2015 tel que présenté par la Municipalité.

Les résultats de ce budget se présentent comme suit :

Recettes totales	CHF	36'189'000
Charges totales	CHF	35'898'900
Excédent de recettes	CHF	290'100

7. PRÉAVIS N° 21/2014 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES EAUX USÉES ET DES EAUX CLAIRES DU QUARTIER SOUS-GOURZE À RIEUX

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 21/2014 de la Municipalité du 27 octobre 2014 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 49 voix (à l'unanimité)

- 1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires du quartier Sous-Gourze à Riex ;
- 2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 279'000.- hors taxes ;
- 3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir** l'investissement relatif à la construction d'un collecteur de CHF 279'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 9'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.

8. PRÉAVIS N° 22/2014 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ph. Baehler : Il souhaite rectifier une erreur dans le rapport de la commission ad hoc au sujet du crédit d'investissement de CHF 201'700 et non de CHF 371'600.

(Arrivée de M. L. Pfeiffer à 18h35)

M. Ch. Currat : Il explique que la Commission des finances souhaite proposer un amendement d'ordre technique par rapport aux investissements, soit de distinguer un investissement au point 4 qui est la suite d'un 1^{er} investissement adopté au 1^{er} semestre concernant le Devin et de l'amortir sur 30 ans, puis d'amortir les travaux d'entretien dans l'exercice 2016.

Mme C. Bugnon Grand : Elle demande si la Municipalité a une idée de l'état général des conduites sur la commune, étant donné que 4 préavis sont soumis au Conseil au sujet des conduites d'eau ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : La Municipalité a évidemment une vue d'ensemble sur les conduites d'ici fin 2015, car plusieurs devront être changées pour des problèmes d'usure, représentant 12 km, toutefois sans urgence.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, l'amendement de la Commission des finances est accepté par 47 voix et 3 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 22/2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 50 voix (à l'unanimité)

- 1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux d'entretien des ouvrages du réseau d'eau sous pression ;
- 2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 201'700.- ;
- 3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir l'investissement comme suit :**

- amortissement unique à charge de l'exercice 2016 des travaux figurant sous chiffres 1 à 3 (CHF 96'700) sous déduction des subventions ECA de CHF 11'750, soit CHF 84'950 ;

- amortissement de l'investissement relatif à l'appareillage du Devin (chiffre 4 du préavis) de CHF 105'000 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'500 par année, la première fois au budget 2016.

9. PRÉAVIS N° 23/2014 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU CHEMIN DU CHAUDERON

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il revient sur le rapport de la Commission des finances et explique que cela fait 15 ans que le chemin de Chauderon est en mauvais état et que l'ex-commune de Grandvaux a toujours repoussé ces travaux, car il fallait d'abord terminer de construire les 4 villas en bout de chemin qui aujourd'hui sont en construction. La Municipalité a décidé de remplacer la conduite d'eau, car ces travaux ne sont pas liés au chemin. Elle est d'accord avec la Commission des finances, car on peut établir un préavis global pour l'eau de consommation, les eaux usées et l'électricité, etc. et soumettra au Conseil communal un préavis complet au printemps 2015. Elle décide donc de retirer le préavis n° 23/2014 et avertit que le nouveau préavis comprendra un montant important de plus de CHF 1 million.

Le préavis n° 23/2014 est donc retiré par la Municipalité.

10. PRÉAVIS N° 24/2014 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « RÉSERVOIR DES CRÊTS – CHEMIN DE LA BOVARDE »
--

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 24/2014 de la Municipalité du 27 octobre 2014 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 50 voix (à l'unanimité)

- 1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
- 2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 546'150.- hors taxes ;

- 3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimée à CHF 84'000.- et le solde de CHF 462'150.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 15'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2016.

11. PRÉAVIS N° 25/2014 – CAFÉ-RESTAURANT DE L'HÔTEL DU MONDE À GRANDVAUX – DÉPLACEMENT ET TRANSFORMATION DE LA CUISINE, RAFRAÎCHISSEMENT DES WC ET DE LA CAGE D'ESCALIER

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle intervient en lisant *in extenso* ce qui suit :

« En cette veille de Saint-Nicolas, il me semble bien que ce préavis a été rédigé sous les auspices des 2 protagonistes de cette fête...

Père Fouettard d'abord, qui inspire les bêtises et se réjouit du malheur des autres. Il doit bien rigoler en voyant un des plus beaux points de vue de Lavaux déserté les 3/4 de l'année et les dizaines de milliers de francs investis pour si peu de résultat...

C'est sûrement lui aussi qui a empêché les bonnes idées de germer pour valoriser cet endroit incroyable. Des tables vides sur la terrasse en plein été, des têtes d'enterrement à l'accueil, des plats médiocres, des installations que l'on laisse se décrépiter, aucun gérant de restaurant n'aurait laissé faire cela. C'est bien la preuve qu'il était guidé par une force supérieure...

Je pense que c'est aussi ce même Père Fouettard qui a guidé la sélection des membres de la commission ad hoc pour arriver à ne pas y nommer une des personnes les plus compétentes pour donner son avis. Restaurateur, voisin des lieux, qui mieux que Patrick Riesen pouvait donner un avis professionnel sur le préavis qui nous a été présenté ? Eh bien non, non seulement il n'a pas été sollicité mais du coup, le Bureau a offert un joli auto-goal au conseil puisque Patrick a démissionné.

Et enfin, c'est aussi ce Père Fouettard qui fait souffler un vent de précipitation sur ce préavis. La cuisine du restaurant a besoin d'être rénoverée et déplacée, c'est indéniable. Mais pourquoi donc se lancer dans des dépenses de rafraîchissement des locaux, alors que le nouveau gérant n'est même pas encore trouvé ? Qu'on veuille voter un crédit pour pouvoir démarrer les travaux de rénovation de la cuisine rapidement afin de ne pas rater la prochaine saison est légitime. Mais le reste ? Le plus grand problème de notre Hôtel du

Monde n'est-il pas le manque d'âmes dont il souffre en plus de la médiocrité de l'accueil et des plats servis ? Et comment un nouveau gérant va-t-il s'approprier les lieux ? En y mettant justement son âme, son goût, ses idées, en aménageant et personnalisant ce lieu afin qu'il puisse le faire vivre le mieux possible.

Alors, que faire ? Heureusement que Saint-Nicolas, par sa sagesse et sa patience, peut nous inspirer à trouver quelques pistes.

D'abord, prendre un peu de distance et procéder par étapes. Pourquoi ne pas voter le crédit de rénovation en 2 parties ?

- Une 1ère partie de CHF 250'000, afin que les travaux de déplacement et de création de la nouvelle cuisine puissent commencer au plus vite:

<i>° Travaux préparatoires</i>	<i>18'520.-</i>	
<i>° Chauffage, ventilation</i>	<i>59'500.-</i>	
<i>° Nouvelle cuisine</i>	<i>140'000.-</i>	
<i>° Frais secondaires 15%</i>	<i><u>32'700.-</u></i>	
<i>Total</i>	<i>250'720.-</i>	<i>arrondi à 250'000.-</i>

- Une seconde partie de CHF 186'000, libérée dès le nouveau gérant trouvé et qui sera dépensée en tenant compte de ses besoins d'exploitation et desiderata d'aménagement.

Notre nouveau restaurateur sera ainsi impliqué dès le début dans la renaissance de notre Hôtel du Monde et pourra mettre sa patte sur le décor en tenant compte de sa manière de travailler.

Ensuite, assurer un suivi professionnel et bienveillant aux exploitants de nos 2 établissements - Hôtel du Monde et Auberge du Raisin - en nommant une commission des auberges qui pourra ainsi les épauler et avoir un contact proche et efficace avec eux. Il ne suffit pas de débloquer des crédits de rénovation pour qu'un restaurant marche. Il faut prendre une approche plus globale, avec des gens motivés et compétents pour amener des idées et des solutions et ainsi décharger un peu notre Municipalité.

En conclusion, je vous propose donc:

- d'amender les conclusions du préavis 25/2014 de la manière suivante:

- 1. d'autoriser la Municipalité à engager de suite uniquement les travaux de déplacement et réfection de la cuisine du café-restaurant de l'Hôtel du Monde à Grandvaux;*
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 250'000;*
- 3. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux complémentaires de rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-du-Monde à Grandvaux dès le nouveau gérant désigné et à les coordonner avec lui;*

4. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 186'000;

5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

6. d'amortir les investissements sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 43'600 par année, le premier au budget 2016.

- de voter une motion pour la nomination d'une commission des auberges appelée à fonctionner comme commission de consultation ou de soutien à prendre des décisions au niveau de la Municipalité et comme interlocuteur privilégié pour tous les restaurateurs/hôteliers de la commune.

Je vous remercie de votre attention et cesse là mes métaphores de saison, en espérant que vous donnerez une suite favorable à mes propositions. »

M. G. Hauert, Municipal : Il remercie Mme de Palma et précise que c'est bien dans cette idée-là que la Municipalité entend aller. Elle a été prise de cours, car elle ne voulait pas laisser ce restaurant vide à la belle saison, donc elle s'est approchée de MM. Riesen et Gauer concernant la cuisine par rapport au nombre de places à disposition. Quant au choix du restaurateur, la Municipalité attend que le Conseil ait accepté ce préavis et que les offres soient rentrées dès la fin janvier 2015. Le temps consacré pour l'installation et la mise en place de la cuisine prendra environ 3 mois. Le tenancier sera donc déjà connu pour donner son avis sur l'emplacement de divers éléments. Quant à une commission nommée, elle existait à Grandvaux pour l'Hôtel du Monde et la Municipalité donnera suite à la motion lors du prochain Conseil.

M. P.-A. Fontannaz : Il ne partage pas l'avis de Mme de Palma. Au sein de la commission ad hoc, il a été relevé les conclusions suivantes : actuellement, la cuisine extérieure est dans un piteux état, le but étant de rendre ce restaurant opérationnel le plus rapidement possible pour accueillir des futurs clients. La cuisine en sous-sol est délabrée, insalubre à souhait et inutilisable. Il faut donc remonter la cuisine à l'étage en combinant avec la grande salle, la terrasse et le coin bistrot, de telle manière à ce que le travail de la cuisine puisse être effectué dans des conditions sanitaires irréprochables. On ne peut pas dissocier la nouvelle cuisine à l'étage avec la réfection des WC actuellement insalubres. Les travaux doivent être exécutés de concert et la proposition de Mme de Palma de scinder en 2 le budget du préavis n'est pas possible. Dans la cuisine actuelle au sous-sol, la laverie est opérationnelle, ce qui fait que cette dernière est utilisable, ainsi que la chambre froide et 2 frigos. Ceci permettrait de libérer de la place à l'étage et ce serait au nouveau tenancier de travailler dans des

normes d'hygiène et de confort plus que satisfaisantes. Le mobilier appartient à l'ancien tenancier et libre au nouveau de le reprendre ou pas. De l'avis de la commission ad hoc, il serait utile de créer plus de parcs de parc pour inciter les gens à venir et de mettre à disposition un appartement au nouveau tenancier.

Mme la Présidente : Pour bien comprendre, elle demande si la laverie est bien l'endroit où on lave la vaisselle ?

M. P.-A. Fontannaz : Une laverie est une grande table où on met la vaisselle sale d'un côté, puis, il y a un poste de nettoyage, un poste d'essorage et un poste de polissage de remise en place de la vaisselle pour une nouvelle utilisation.

M. J.-C. Dunant : Selon lui, tout le monde est d'accord qu'il faut faire quelque chose. Comment l'agencer ? Le mieux serait de connaître le futur gérant, afin qu'il ait son mot à dire quant à la situation du lieu. Les baux commerciaux sont à 5 ans, voire à 10 ans. Ce serait un mauvais choix de faire des travaux avant de connaître le tenancier. Il cite l'exemple de la propriétaire du Café de La Poste à Cully qui, connaissant le futur gérant, a pu l'intégrer dans le processus de la transformation qui comprenait principalement la réfection de la cuisine.

M. J.-L. Badoux : Il est indispensable de connaître le gérant avant de faire quoi que ce soit dans ce bâtiment. Même si ses propos sont un peu forts et il s'en excuse déjà, il est surpris d'être en face d'un total amateurisme. Il demande si la Municipalité est consciente de travailler avec un établissement public, soumis au Laboratoire cantonal, à la police administrative qui à eux deux vont imposer une demande de permis de construire. Ce n'est pas 1 mois perdu, mais bien 6 mois, à cause de la lenteur administrative cantonale. On a donc largement le temps de trouver un gérant. Ce bâtiment est rempli de carrelage, donc dans la colle on peut trouver de l'amiante. Lorsqu'on travaille pour un privé, la 1^{ère} chose qu'on demande à un architecte, c'est un document de désamiantage. Dans le préavis, il n'y a pas un budget ni une ligne sur le désamiantage de l'Hôtel du Monde.

M. G. Hauert, Municipal : Concernant le désamiantage, on peut recoller par-dessus ce qui touche au carrelage et les transformations intérieures ne nécessitent pas une enquête publique.

M. S. Crosa : Dans le plan des investissements 2015, il constate deux lignes pour l'Hôtel du Monde : étude de projet (CHF 200'000) et transformations intérieures (CHF 1'200'000). Il ne sait pas si le montant de CHF 436'000 du préavis est inclus dans la somme de CHF 1'200'000. Il peut bien imaginer au cas où des transformations intérieures sont effectuées pour un montant de CHF 1'200'000, mais n'est pas sûr

que le restaurant sera ouvert durant ces travaux. Il a l'impression qu'à nouveau, on n'a pas cette vision globale des choses.

(Départ de M. P. Humbert à 19h)

M. G. Hauert, Municipal : Il précise que le montant de CHF 1'200'000 était prévu par une étude d'architecte datant de l'ex-commune de Grandvaux qui comprenait le démontage de la cage d'escalier, la création d'un ascenseur, un accès handicapés à la grande salle, le rafraîchissement du restaurant et du café. La Municipalité est prudente aussi par rapport au budget.

Mme S. Berthet : Elle rétorque à Mme de Palma que ce qu'elle évoque, à propos de M. Riesen, estimant que le Bureau du Conseil l'a évincé de la commission ad hoc, est totalement erroné. Le Bureau fait le mieux qu'il peut en nommant des professionnels de la cuisine, comme Mme Lavanchy et M. Bauman. En outre, elle ajoute que le Bureau n'était même pas au courant que M. Riesen a été approché par la Municipalité pour donner son avis sur l'Hôtel du Monde. Il ne faut donc pas prétendre que c'est la faute Bureau.

Mme J. Potin : Compte tenu des interventions à propos de l'Hôtel du Monde, elle propose de refuser ce préavis, car on n'est pas prêt. Ayons un vrai projet, un plan, des chiffres, un nom, des ambitions et ensuite on pourra voter sur un préavis précis !

Mme Ch. Lavanchy : Par cette remarque, cela signifie que ce restaurant sera fermé l'année prochaine. Les ambitions ? On pourrait faire un magnifique bâtiment, à combien ? CHF 1,5, 2,5 ou 3 millions ? Est-on prêt à voter et la Municipalité est-elle encline à vouloir faire cet investissement ? Ici, on a un bâtiment avec plein de défauts, néanmoins il peut être exploité moyennant les travaux proposés. Pour revenir à Mme de Palma, à savoir diviser le travail en 2 étapes, est-ce vraiment important que le nouveau tenancier connaisse la couleur des catelles, la peinture de la cage d'escalier ? Un tenancier est une personne qui va rester un certain temps, non pas *ad aeternam*. Ce bâtiment restera communal. Elle souligne que M. Hauert a eu la sagesse de s'approcher de personnes compétentes et espère que la Municipalité continue dans cette voie. M. Gauer est tout de même apte à renseigner la Municipalité dans ce domaine. La prochaine séance du Conseil étant en mars, un délai plus long sera demandé pour les travaux, par conséquent il n'y aura donc pas de restaurant en 2015. Elle conseille d'en tenir compte lors du vote. Quant à la proposition d'une Commission des auberges, est-ce bien utile ? Les premiers travaux tels que mentionnés par la Municipalité sont indispensables. Elle propose d'appuyer ce projet et de voter positivement.

- M. S. Vogel : Si on veut motiver un couple d'une quarantaine d'années en reprenant un établissement comme l'Hôtel du Monde et si on ne fait pas les choses de suite correctement avec eux, il vaut mieux laisser tomber. Si les nouveaux tenanciers n'ont pas leur mot à dire et qu'ils ne peuvent pas y donner leur touche personnelle, ce restaurant ne fonctionnera pas. Comme M. Dunant l'a évoqué, le Café de La Poste à Cully a été rafraîchi et le gérant a été intégré dans tout le processus. Prenons donc le temps qu'il faut pour faire juste !
- M. V. Gaudin : Au lieu d'être pressé par le temps et d'avoir la crainte de ne pas avoir de restaurant l'année prochaine, il relève que cela fait 10 ans qu'il n'y a pas de restaurant, donc attendre 2 ans de plus, quelle importance ?
- M. P. Baumann : Si on n'adopte pas ce soir les travaux de réfection, un futur gérant ne viendra pas. Ensuite, la cuisine existante va freiner un nouveau cuisinier, car c'est comme échanger un ordinateur contre une machine à écrire. A son avis, tous les travaux doivent être faits en même temps.
- Mme V. Hill : La Municipalité est désireuse d'aller de l'avant. Elle lui demande sa position par rapport à la constitution d'une commission municipale des auberges ?
- M. le Syndic : La Commission des Vignes a donné un très bon résultat. La Commission de l'auberge du Raisin fonctionnait bien avec des spécialistes. Son gérant a toujours participé aux discussions et aux décisions. La Municipalité publiera la semaine prochaine un appel d'offres concernant la recherche d'un futur gérant pour le restaurant de l'Hôtel du Monde, mais elle attend évidemment l'aval du Conseil communal auparavant.
- M. J.-L. Badoux : Il insiste sur la participation physique du futur gérant. Il est surpris par l'intervention de M. Baumann, car la cuisine de ce restaurant est l'outil de travail n° 1 de cet établissement. Il arrive aussi que la cuisine professionnelle soit payée par le gérant, car il a son habitude de travail et on risque de dépenser un montant de CHF 140'000 qui ne lui conviendra pas. Il rend attentif M. Hauert que lors d'un changement d'affectation d'un local, il y a lieu de collaborer avec le Laboratoire cantonal. S'il y a dispense d'enquête, tant mieux, mais il existe une procédure administrative à suivre.
- M. P.-A. Fontannaz : Cela fait un bon moment qu'on discute inutilement. Il n'a jamais été question que la Municipalité décide de l'implantation de la cuisine avant d'en discuter avec le gérant. Ce que l'on souhaite est une enveloppe budgétaire pour permettre de construire une cuisine avec l'accord du nouveau tenancier.

- Mme N. Cuénoud : En qualité de 1^{ère} membre de la commission ad hoc, elle a aussi entendu de M. Gauer qu'il n'était pas judicieux de fermer un restaurant pendant une saison même s'il ne fonctionne pas depuis un certain temps. Il y aurait une personne qui serait choisie en janvier, puisqu'une annonce paraîtra très prochainement. Cette personne sera à même de collaborer pour les transformations de la cuisine et M. Gauer pourrait faire office de consultant avec une autre personne. Dans le rapport de la commission ad hoc sont mentionnées quelques autres suggestions, comme un appartement de fonction, la création de places de parc et d'autres éléments délicats. Elle encourage donc la votation positive du crédit.
- M. J.-C. Dunant : Il estime qu'on a une chance d'avoir besoin d'effectuer ces travaux de transformation, au moment où il y a un changement de gérance. On peut penser également à un cofinancement public-privé dont quelques éléments pourraient pris en charge par le futur gérant.
- M. JP Demierre, Municipal : Il s'étonne de la réaction des vigneron de Grandvaux qui suggèrent d'attendre encore 2 ans ou plus, car on oublie que Lavaux Patrimoine mondial a installé ses locaux sur la place à Grandvaux et ils auraient besoin d'un outil pour accueillir. C'est le moment de profiter d'une des plus belles terrasses de Lavaux.
- M. M. Duboux : Il abonde dans l'idée de la Municipalité, car ayant vécu comme Municipal à l'époque, il se rappelle de l'auberge de la Crochettaz qui a été fermée pendant de nombreuses années. Cet établissement a eu beaucoup de peine à démarrer et encore aujourd'hui, il peine. Fermer celui de l'Hôtel du Monde sera d'autant plus préjudiciable.
- M. Daniel Gay : Cela fait un bon moment que les interventions se ressemblent. Il pense qu'il faut voter le préavis tel quel, à condition que la Municipalité prenne l'engagement de ne pas aller de l'avant sans l'avis du gérant.
- M. R. Baehler : Il évoque le fait que de maintenir un café-restaurant au village de Grandvaux est indispensable, surtout que le café de la Place est incertain, le bâtiment ayant été vendu récemment. Il encourage le Conseil de voter l'enveloppe budgétaire proposée par la Municipalité.
- Mme L. de Palma : Elle remercie le Conseil d'avoir répondu à un certain nombre de questions qu'elle avait. Elle tient à soulever qu'il ne ressort pas du tout clairement dans le préavis municipal que le gérant sera étroitement associé à l'aménagement des locaux. Si tel était le cas, on aurait économisé 25 minutes de discussion. A Grandvaux, on a eu la douloureuse expérience de plusieurs années de gestion de cet établissement et on a quelques expériences à faire partager, entre autre, l'implication nécessaire du gérant. A condition que tout ceci

soit très clair, elle retire ses amendements. Tout le Conseil fait confiance à la Municipalité afin de garder cet établissement et qu'il puisse continuer à vivre.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 25/2014 de la Municipalité du 10 novembre 2014 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 46 voix et 3 abstentions

- 1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de déplacement et réfection de la cuisine du café-restaurant de l'Hôtel du Monde à Grandvaux ;
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 436'000.- ;
- 3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 43'600.- par année, le premier au budget 2016.

12. DÉPÔT D'UNE MOTION DE MME LUCIE DE PALMA

Mme la Présidente donne lecture de la motion de Mme Lucie de Palma.

« Cette motion fait suite au préavis No 25/2014 "Café-restaurant de l'Hôtel du Monde à Grandvaux - Déplacement et transformation de la cuisine, rafraîchissement des WC et de la cage d'escalier", aux discussions suivant le vote du préavis n° 07/2014 "Auberge du Raisin à Cully, équipement de la cuisine: remplacement du fourneau central et d'une salamandre", ainsi qu'à divers entretiens avec des conseillers concernés.

La Commune de Bourg-en-Lavaux possède 2 établissements qui connaissent des fortunes diverses. Autant l'Auberge du Raisin à Cully tourne à plein régime, autant l'Hôtel du Monde à Grandvaux connaît des problèmes d'exploitation. De plus, ces 2 établissements sont en partie dans un état de vétusté important et nécessitent des investissements pour les remettre à neuf.

Le Conseil a décidé en début de législature de nommer une Commission des Vignes afin d'épauler la Municipalité dans la gestion et la supervision du domaine viticole de la Commune. Cette

commission fonctionne harmonieusement de concert avec la Municipale concernée et a permis de faire des choix judicieux quand il s'est agi de rénover les caves.

La désignation d'une commission des auberges part de la même logique et n'aurait pas plus d'effet contraignant.

Le but de la présente motion est de permettre à la Municipalité de s'appuyer sur un groupe de conseillers motivés et compétents pour discuter de tous les points en rapport avec la gestion et la mise en valeur de notre patrimoine hôtelier et gastronomique.

La présente motion demande donc à la Municipalité:

• de nommer une commission des auberges d'un nombre de membre à préciser afin de l'épauler dans les réflexions sur l'avenir des établissements publics de la commune.

Je remercie le conseil communal de l'attention portée à cette motion et le prie de bien vouloir la prendre en considération. »

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : A son avis, une commission des auberges est inutile, car il se voit mal donner des conseils à M. Gauer. Pourquoi pas une commission pour les forêts ou une commission pour contrôler les commissions de gestion et des finances ? Il y a bien assez de commissions permanentes. La Municipalité a démontré ce soir qu'elle a su s'entourer de gens compétents.

M. B. Duboux : Il ne partage pas l'avis de M. Bandini. Une commission des deux auberges est peut-être un gaspillage. Il propose plutôt d'avoir une commission des bâtiments. C'est bien un problème : avoir une stratégie communale avec les bâtiments à disposition (auberges, restaurants, bâtiments communaux désaffectés, etc.). Il est important aujourd'hui de constituer une commission qui travaille sur la possibilité d'avoir une stratégie communale. Qu'en pense le Conseil ?

M. S. Vogel : Il soutenait l'idée d'avoir une commission des auberges, toutefois, en entendant la suggestion de M. Duboux, il abonde dans son sens, car il estime important d'avoir une direction au niveau du patrimoine communal de la commune de Bourg-en-Lavaux.

Mme L. de Palma : Elle doit défendre son projet. Elle est d'accord avec M. Duboux. Elle voit un souci par rapport aux besoins spécifiques des bâtiments hôteliers et de restauration, aussi en liaison avec la promotion touristique et l'animation de la région qui ne pourraient pas trouver leur place dans le cadre d'une commission des bâtiments qui, elle, ne se concentrerait vraiment que dans les aspects techniques du bâtiment. L'idée est d'avoir un mode de fonctionnement, sans se substituer ni à M. Gauer, ni à qui que ce soit, pour amener un avis différent, pour épauler la Municipalité. Elle estime important que le

Conseil ait plus de marge de manœuvre par rapport à un sujet très émotionnel. Il ne s'agit pas d'une commission de contrôle, mais plutôt d'avoir une vision sur l'ensemble de la législature. On en a déjà parlé il y a un certain temps. Elle invite l'audience à soutenir sa motion.

- M. B. Rufi : Il a fait partie de la commission de l'Hôtel du Monde à Grandvaux. Il propose un accompagnement de la Municipalité et non de l'exploitant pour essayer de faire avancer certains problèmes ou attirer l'attention sur quelques éléments. Par exemple, il cite qu'il a été choqué à l'Auberge du Raisin de Cully de voir l'état d'entretien des installations. Personne ne se pose la question sur qui est responsable de l'entretien. Il encourage donc l'audience à soutenir cette motion.
- M. J.-C. Dunant : S'agit-il d'une commission permanente du Conseil ou d'une commission municipale qui soutient la Municipalité ?
- M. S. Vogel : S'il a bien compris M. Dunant, la commission est déjà à moitié constituée. Pourquoi voter une commission si elle existe déjà ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il y a un élément formel à vérifier : le Conseil communal n'a pas l'autorité d'obliger la Municipalité à constituer une commission municipale, mais une commission du Conseil. Une commission municipale est de la compétence de la Municipalité.
- Mme L. de Palma : Il ne s'agit pas de nommer une commission permanente au même titre que la commission de gestion ou des finances qui va se prononcer sur les objets en rapport avec le sujet soumis au Conseil. Il ne s'agit pas d'une commission de contrôle, mais bien d'une commission municipale et ce n'est pas le Conseil qui vote pour cette commission municipale. Elle a demandé, par le biais de sa motion, que la Municipalité nomme une commission municipale des auberges. Elle est aussi surprise du fait qu'elle ne savait pas qu'une commission municipale des auberges existait déjà.
- M. P. Paschoud : Il n'est pas favorable au fait d'imposer une commission à la Municipalité. Comme ce fut le cas pour le centre sportif de La Tioleyre, il pense qu'il y a un gros effort à faire par rapport à la manière dont on communique sur les projets. Beaucoup trop de choses sont apprises lors des séances de Conseil. Il faut laisser une marge de manœuvre à la Municipalité, par contre, le Conseil devrait être mis au courant des démarches municipales.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il se demande si la motion ne devrait pas être transformée en postulat, car ce dernier est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport, alors que la motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal. Il n'est pas convaincu que le Conseil communal soit en mesure d'obliger la Municipalité à créer une commission municipale.

Mme la Présidente : Elle demande à Mme de Palma de transformer sa motion en postulat ou de retirer sa motion.

Mme L. de Palma : Elle transforme sa motion en postulat, tout en espérant qu'il y ait quelque chose de concret qui arrive pour la prochaine séance du Conseil communal, car il y a une volonté de la part de plusieurs membres d'avoir plus d'indications dans ces sujets-là en particulier.

Au vote, le postulat est accepté par 22 voix, 18 contre et 10 abstentions.

(Départ de M. A.-V. Wiget à 19h45)

13. COMMUNICATION N° 2/2014 - ABONNEMENT COMMUNAL AU COURRIER LAVAUX-ORON – RETOUR D'EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES

Chaque membre a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Y. Delaloye : Dans cette communication, il est mentionné un bilan très positif. La proportion d'articles concernant Bourg-en-Lavaux et les domaines traités sont-ils des critères qui permettent de tirer un bilan très positif ? Pas à son avis. Le total des revenus 'abonnés communes' représente un montant très important par rapport au total des revenus mentionnés. Est-ce que cette part est si importante dans le chiffre d'affaires que réalise la structure qui édite ce Courrier, de telle sorte qu'il s'agit d'une subvention déguisée et que, sans Bourg-en-Lavaux, ce journal n'aurait aucun sens économique, car il ne trouverait pas son public si ce n'est celui que les collectivités publiques veulent bien lui donner par le biais des abonnés-citoyens ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il est surpris que la question soit posée maintenant et non lors du point sur le budget. Dans quelle mesure Le Courrier Lavaux-Oron remplit sa mission ? La mission du journal est de promulguer l'avis des communes du district. Il ne s'agit pas d'un journal politique, ni

d'un journal d'investigation, mais bien d'un hebdomadaire régional qui se veut le reflet des communes du district. Quand on regarde de quoi ce journal parle, oui, il s'agit d'un succès, car cela reflète manifestement le quotidien des communes. On peut dire que le bilan est positif. Qu'est-ce que ce journal apporte à la commune ? Que fait-on demain si le Courrier n'existait pas ?

Par rapport aux finances, la commune achète cette prestation. Si on décide de ne plus soutenir Le Courrier, la vie de ce journal sera en danger et c'est tout un district qui en pâtirait. La commune ne voulait pas d'une subvention mais bien d'une prestation.

(Départ de M. S. Vogel à 19h55)

M. JP Demierre, Municipal : Il précise que Le Régional subit quelques difficultés aussi. Le Courrier est un moyen de communiquer.

M. J.-L. Bandini : Si on n'avait pas Le Courrier, on n'aurait aucun compte-rendu du Conseil communal et il profite de remercier M. Genoud d'assumer.

Mme N. Gross, Municipale : Elle souhaite ajouter que Bourg-en-Lavaux est chef-lieu de district et que dans Le Courrier, on peut lire toutes les communications des autres communes du district.

14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il informe que le 5 novembre 2014 a eu lieu le vernissage du concours commun CFF-Commune de Cully-Gare en présence de 150 personnes, y compris les représentants des communes, des finances, de gestion et d'urbanisme. Il remercie ces personnes de leur présence. Le projet a été exposé à Epesses. Les 6 journées ont été suivies par de nombreuses personnes et ce projet lauréat est encore exposé dans le hall de l'administration communale. La suite du projet consistera à établir le programme en tenant compte des remarques des utilisateurs et des représentants de la population de Bourg-en-Lavaux avec une attention particulière sur l'aménagement de la place et l'accès piétonnier allant de la gare au cœur du village de Cully. La suite sera la mise à l'enquête du bâtiment et du parking souterrain. La participation de la commission d'urbanisme sera vraiment mise à contribution pour sa réalisation.

Il profite de l'occasion pour souhaiter au Conseil de bonnes fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour une nouvelle année sereine et pacifique.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il n'a pas de communication particulière et souhaite à toutes et tous de magnifiques fêtes et une nouvelle année heureuse.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il annonce que le 13 novembre 2015, dans cette même salle des Mariadoules, aura lieu la remise du prix du mérite de Lavaux, organisé en parallèle avec LABEL (Les Acteurs de Bourg-en-Lavaux).

La Commune de Lutry s'est jointe, ainsi que les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin par leur société de développement.

Il termine par les souhaits usuels de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle informe qu'au 31 octobre 2014, la Municipalité a pris congé de 3 vigneronns qui ont travaillé 11 ans pour les vignes de Villette : il s'agit de MM. Bernard Gorgeat, Pascal Dance et Lucien Testuz. Ces vignes seront reprises par un jeune vigneron-tâcheron, Gaël Cantoro.

Dans la presse, le Conseil communal verra une offre d'emploi pour un-e employé-e communal-e, car la Municipalité a dû se séparer du seul élément féminin à la voirie, ainsi que la mise en soumission pour l'encavage et la mise en bouteilles. La famille Dubois le fait depuis de nombreuses années, toutefois le rapport final des anciens Municipaux des vignes des 5 anciennes communes mentionnait que cette mise en soumission soit faite.

La mise des vins se déroulera le vendredi 27 février 2015.

Elle remercie la commission des vignes qui a été fortement sollicitée cette année et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il tient à remercier M. Hersperger, boursier, qui a préparé le budget et Mme Valenti, piliers de l'administration, ainsi que toutes les commissions, la Commission des finances avec qui il collabore souvent et la Commission de gestion.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de Noël et ses bons vœux pour 2015, ainsi qu'aux familles.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il remercie l'audience de l'adoption du préavis relatif au restaurant de l'Hôtel du Monde.

Il a pris note de la partie est de la commune qui se trouve lésée. Concernant l'affectation du vieux collège d'Epesses, il a des éléments en mains pour éventuellement un hôtel garni ou des appartements qui seront fournis par des professionnels sous forme de préavis.

Il formule également ses bons vœux au Conseil communal pour de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne santé et à l'année prochaine.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il remercie l'audience de continuer à lui faire confiance pour le renouvellement de l'abonnement au Courrier.

Il n'a pas d'autre communication dans son dicastère et souhaite aussi à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme N. Cuénoud : Elle demande si par la suite, il serait possible d'avoir un plan cadastral pour chaque préavis ? Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de posséder des photocopies couleurs par rapport aux canalisations, par exemple.

M. J.-P. Haenni, Municipal : C'est le bureau d'ingénieurs qui prépare les documents du dossier, toutefois il en prend note pour les plans cadastraux.

M. J.-L. Badoux : En tant que délégué au sein du Conseil intercommunal de l'ASCL, il est surpris que M. Kazemi n'ait rien à préciser dans les communications municipales, surtout que, d'après la presse, les communes vont visiblement vers une débâcle financière à propos du scolaire. C'est un souci qui l'intrigue et il a demandé des chiffres approximatifs, mais les attend toujours. Selon les journaux, il est écrit que les pouvoirs législatifs font preuve d'une très grande passivité, oisiveté, voire naïveté, en votant normalement les crédits présentés sans s'inquiéter du futur. Il croit que le Conseil communal doit être informé, car c'est tout sauf clair. En plus, une des séances programmées de l'ASCL a été supprimée. Il est inquiet, d'autant plus qu'il apprend que le projet retenu est en cours de redimensionnement.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il ne sait pas d'où il tient ces informations. Les membres de l'ASCL connaissent la planification, savent qu'à l'heure actuelle, des appels d'offres sont en préparation pour les soumissions, qu'il est prévu que la mise à l'enquête soit déposée en début d'année prochaine, comme cela a été prévu. Il ne comprend pas la question, car soit il s'agit de provocation, soit M. Badoux sait des choses qu'il ne sait pas. Il propose donc de venir auprès de l'ASCL avec les outils dont il dispose, soit de lui en parler directement. Il ne peut ni le suivre sur ses propos, ni sur ses insinuations. Il peut affirmer qu'on tient les délais et il veut aussi pour l'instant s'assurer qu'il n'y ait pas de dépassement de budget par rapport à ce qui a été annoncé.
Prochaines étapes : mise à l'enquête et envoi des appels d'offres, puis le Conseil intercommunal recevra en temps utile le devis final de l'ouvrage.

Mme J. Potin : Elle demande ce que signifie l'ASCL ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Association scolaire centre Lavaux, nouveau collège secondaire intercommunal à Puidoux.

Mme L. de Palma : Elle s'étonne de la réaction de M. Badoux, car étant membre de la Commission de gestion de l'ASCL, elle a été invitée à une séance commune le 18 décembre avec le Comité de direction, afin de faire le point et l'état des lieux. Elle pense que Bourg-en-Lavaux est le seul Conseil communal à avoir un monitoring aussi serré de ce qui se passe au niveau de l'ASCL, car Bourg-en-Lavaux est le contributeur le plus important. Elle met tous ses efforts pour que les choses se passent comme il faut et que le Conseil intercommunal soit informé. Elle demande donc de ne pas perdre confiance, les coûts sont élevés, mais il semble bien qu'on a les moyens de se les payer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'audience de toutes les séances passées en 2014, lui souhaite de très bonnes fêtes et à l'année prochaine.

La séance est levée à 20h15.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 15 décembre 2014